

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

MEMBRES : MM. AUPY - AUTISSIER - BARNIER - BELLERET -
Mmes BEN AHMED - BERTRAND - CHAPEAU -
M. CHARLES - Mmes CHÉNE - DAMADE - FÉLIX -
FENOLL - MM. FLEURY - FOURRÉ - GALUT -
Mmes GUILLOU - LALLIER - MM. LEFELLE - MORIN -
Mme PROGIN - M. VALLÉE

Excusés : M. AUTISSIER – Mmes BEN AHMED – CHENE – MM. GALUT
– VALLEE

Pouvoirs :

M. AUTISSIER	à	Mme FENOLL
Mme BEN AHMED	à	Mme FELIX
Mme CHENE	à	M. CHARLES
M. GALUT	à	M. LEFELLE
M. VALLEE	à	M. FLEURY

POINT N° 27

INFRASTRUCTURES / PATRIMOINE

ABROGATION ET MODIFICATION DES SERVITUDES D'ALIGNEMENT
Communes d'AUGY-SUR-AUBOIS, de GIVARDON, de GROSSOUVRE,
de MORNAY-SUR-ALLIER, de NEUILLY-EN-DUN, de SAGONNE, de SANCOINS
et de SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS

La commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1, L.3211-2 et L.3213-3 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 et L.131-4 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et les administrations et notamment l'article L.242-4 ;

Vu la délibération n° AD 129/2017 du Conseil départemental du 16 octobre 2017 portant délégation à la commission permanente pour gérer la voirie départementale ;

Vu la délibération du 18 décembre 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes des Trois Provinces approuvant le principe d'une enquête publique unique avec le Département du Cher ;

Vu la délibération n° AD 27/2021 du Conseil départemental du 25 janvier 2021 relative aux routes ;

Vu sa délibération n° CP 55/2019 du 4 mars 2019 lui donnant autorisation pour le lancement de la procédure d'abrogation et de modification des plans d'alignements par l'organisation d'une enquête publique unique par la communauté de communes des Trois Provinces ;

Vu les avis des conseils municipaux d'AUGY-SUR-AUBOIS, de GIVARDON, de GROSSOUVRE, de MORNAY-SUR-ALLIER, de NEUILLY-EN-DUN, de SAGONNE, de SANCOINS et de SAINT-AIGNAN-DES NOYERS ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que la communauté de communes des Trois Provinces est chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique unique ;

Considérant que l'enquête publique unique portant sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et la modification et l'abrogation des plans d'alignement sur les routes départementales du territoire communautaire s'est déroulée du 12 octobre au 12 novembre 2019 ;

Considérant que, suite à l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable pour la modification et l'abrogation des plans d'alignement situés sur le territoire intercommunal de la communauté de communes des Trois Provinces ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :


- d'approuver la modification et l'abrogation des plans d'alignement référencés dans le tableau ci-après :

Commune	RD	Dénomination des voies	PR début	PR fin	Date d'approbation	Décisions
AUGY-SUR-AUBOIS	34	Le Bourg La Boutique Les Chardons	PR 43+824	PR 44+525	24 avril 1895	Modification A conserver du PR 44+11 au PR 44+45
GIVARDON	76	Rue Alfred Clément Route de Neuilly- en-Dun	PR 16+747	PR 17+650	19 février 1867	Abrogation
GROSSOUVR E	78	Rue Principale Route de Véreux	PR 5+414	PR 6+380	5 avril 1882	Abrogation
MORNAY- SUR-ALLIER	45	Route de Neuvy	PR 45+100	PR 45+980	18 août 1934	Abrogation
NEUILLY-EN- DUN	76	Route de Bannegon Route de la Vallée	PR 11+190	PR 12+672	16 mars 1873	Modification A conserver du PR 11+550 au PR 11+595
SAGONNE	76	Route de Givardon Grande Rue Rue des Fontaines	PR 17+650	PR 19+931	2 mai 1867	Modification A conserver du PR 18+336 au PR 18+760
SANCOINS	951	Rue Paulin Pecqueux Rue Maurice Lucas Route de Saint- Pierre	PR 5+414	PR 5+414	1 ^{er} juin 1867	Abrogation
	920	Route de la Guerche	PR 5+414	PR 5+414	3 avril 1894	Abrogation
	41	Rue Denfert Rochereau Rue de l'Hôtel de Ville	PR 5+414	PR 5+414	8 février 1879	Abrogation
	41	Le Donjon de Jouy	PR 5+414	PR 5+414	6 août 1872	Abrogation
	43	Rue Fernand du Ruisseau	PR 5+414	PR 5+414	1 ^{er} juin 1867	Abrogation
	43	Rue Marguerite Audoux Route du Veudre	PR 5+414	PR 5+414	19 août 1897	Abrogation
SAINT- AIGNAN-DES- NOYERS	951	L'Orme-la-Porte Vierge d'en Haut	PR 5+414	PR 5+414	30 juin 1879	Abrogation

VOTE : adopté à l'unanimité.

Acte transmis au
contrôle de légalité le : 12 AVR. 2021

Acte publié le : 12 AVR. 2021

Le Président,


Michel AUTISSIER

ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE

Objet de l'Acte :	ABROGATION ET MODIFICATION DES SERVITUDES D'ALIGNEMENT Communes d'AUGY-SUR-AUBOIS, de GIVARDON, de GROSSOUVRE, de MORNAY-SUR-ALLIER, de NEUILLY-EN-DUN, de SAGONNE, de SANCOINS et de SAINT-AIGNAN-DES-NOYERS
Date de décision de l'Acte :	29 MARS 2021
Date de réception de l'accusé de réception de l'Acte :	12/04/2021
Numéro interne de l'Acte :	18962
Numéro définitif de l'Acte :	CP 27/2021
Identifiant de l'accusé de réception :	018-221800014-20210308-lmc14a12615fb2c-DE
Nomenclature de l'Acte :	3.5
Date de la nomenclature de l'Acte :	29/08/2019
Date de la séance :	Commission permanente du 29/03/2021 10:00